

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 56

À l'alinéa 42, après le mot :

« fixés »,

Insérer les mots :

« , pour chaque polluant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour à la rédaction issue du vote de l'Assemblée nationale.